ART. 14 N° **1220**

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - $(N^{\circ} 4222)$

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1220

présenté par Mme Lorho

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas plus envisageable de créer des gamètes artificiels que de créer des embryons chimériques, quelles que soient les conditions posées.